

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Arlequin Daycare Inc.	Numéro de permis 2002980	Date d'inspection Le 02 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie Arlequin II Daycare		Numéro de téléphone (506) 857-8010	
Adresse 444 Mclaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	06 mars 2023	
<p>Commentaires : La mentor en assurance de la qualité a observé à l'extérieur qu'il y avait quelques contenants vide de yogourt. Les autres modules étaient en partie sous la neige\glace. La mentore en assurance de la qualité a demandé à l'exploitante si les enfants avaient par exemple des pelles ou autre jouet comme des camions. L'exploitante a mentionné ne pas avoir ce type de matériel au moment de l'inspection mais mentionne qu'elle a l'intention d'aller en chercher demain.</p> <p>L'aire de jeu extérieure est un prolongement de l'aire de jeu intérieure, qui offre plusieurs des mêmes possibilités, y compris l'espace requis pour vivre des expériences créatives, calmes, imaginaires et sensorielles. L'équipement disponible doit être accessible à l'année pour encourager les enfants à être actifs et à participer aux activités.</p>			

Commentaires généraux
<p>Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le ratio enfant-éducatrice\éducateur -Les rapports d'inspections, la routine quotidienne, la procédure d'évacuation, etc. dans un endroit bien en vue dans l'établissement. Le numéro de la Mentor en assurance de la qualité n'est pas le bon numéro affiché (ancien numéro). Le numéro pour rejoindre la Mentor en assurance de la qualité devrait être le 506-863-9743. -Il y a eu observation du menu hebdomadaire. L'établissement offre toujours le dîner et les collations. Une discussion a eu lieu au sujet de la possibilité de faire certains changements afin de faciliter le travail administratif du menu tout en faisant un lien avec l'article 48(2) que les menus doivent être fournis aux parents au moins trois jours avant de servir. -Il y a eu observation des éducatrices encourager les enfants à s'habiller seuls pour aller dehors. -Les boissons chaudes n'ont pas été présentes dans les endroits qu'occupent les enfants, y compris dans l'aire de jeu extérieure. -Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et hors de la portée des enfants.

Commentaires généraux

Les jeux libres, la préparation pour aller à l'extérieur et l'observation des deux groupes d'enfants à l'extérieur ont été observés au moment de la visite.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 mars 2023

Date

original signé par
Yvette Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 mars 2023

Date